

journaliste, ou dans une lettre écrite par le ministre de la Justice à son chef, qu'entre autres choses il serait du devoir, je ne sais si cela devait être le premier devoir,—de ce gouvernement de réformer le Sénat. Je crois, en prenant le mot littéralement, dépouillé de toute signification politique, que l'on ne nuierait pas à la plupart d'entre nous si on pratiquait un peu de réforme. Mais si le gouvernement doit commencer cette réforme politiquement ou autrement, ou en reformant la constitution établissant le Sénat, ou dans la personne de ceux qui devront plus tard faire partie de ce corps, je conseille, en toute sincérité, à l'honorable ministre de commencer par réformer sa propre famille, de commencer par les membres avec lesquels il doit se consulter tous les jours, et agir de concert pour décider de la politique du gouvernement du Canada. Il a beaucoup à faire, il a beaucoup de travaux apostoliques à exécuter pour convertir ceux qui l'entourent autour de la table du Conseil, ou il a maintenant l'honneur de posséder un siège. Ayant ainsi exprimé ma manière de voir, et ayant attiré l'attention de la Chambre sur la déclaration de l'un des principaux ministres de la Couronne, je désirerais savoir si la politique annoncée par M. Blair est celle du gouvernement ; de plus, si le gouvernement a eu connaissance et a pris part aux négociations qui ont eu lieu entre la personne désignée par M. Blair et ce ministre. Lorsque nous aurons une réponse, nous serons plus en état de discuter cet important sujet d'une manière plus complète.

L'honorable sir OLIVER MOWAT : Je crois que la Chambre admettra avec moi que mon honorable ami fait d'une mouche un éléphant. Je ne connais rien des transactions dont il a parlé. Je ne connais rien à propos d'aucune négociation entre mon ami M. Blair, ni qui que ce soit, ou soit entre un membre de cette Chambre, ou un membre de l'autre Chambre et le ministre de Chemins de fer. Mais en même temps je puis dire que, d'après ce que je connais de l'honorable M. Blair et de tout ce qui le concerne, je suis convaincu qu'il n'a rien fait de dérogatoire à ses devoirs, à son honneur comme membre du gouvernement ou de contraire à sa dignité comme citoyen et gentilhomme. L'honorable sénateur a lu quelques expressions recueillies dans un discours, dont le compte rendu a paru dans un journal. Il paraît très mécontent de l'expression "prêter, pour ainsi dire," un siège dans cette Chambre. Pour ce qui

regarde ce sujet ainsi que l'autre question traitée dans un autre journal, on devra se rappeler que rien n'a été fait. Que les choses rapportées dans les extraits de journaux lus par l'honorable sénateur soient vraies ou non, dans tous les cas il n'y a eu que de simples pourparlers, rien de plus. S'il nous faut discuter quelque chose, tout ce que nous avons devant nous se borne à une simple conversation qui a pu être tout à fait accidentelle. Sur la question de savoir s'il serait convenable ou non qu'un membre de cette Chambre démissionne afin qu'un ministre de la Couronne puisse avoir un siège en parlement, je ne crois pas qu'il y ait lieu là-dessus de différer beaucoup d'opinion. J'imagine que ce serait très convenable, et personne ne pourrait discuter ce point, qu'un membre de cette Chambre, qui croit important qu'un ministre de la Couronne sans siège en parlement en ait un, abandonne celui qu'il occupe dans cette Chambre ou dans l'autre, afin de le donner à ce ministre. Il pourrait en agir ainsi, sans s'attendre à être réélu à l'avenir, ou à être nommé de nouveau membre de cette Chambre, ou il pourrait s'attendre à être remis en possession de son siège lorsqu'il redeviendra vacant, et je ne sache pas qu'il y ait aucun principe de droit ou de morale qui condamne un tel acte comme inconvenant. Il peut être du plus grand intérêt pour le pays, qu'un ministre ait immédiatement un siège en parlement, et il peut arriver qu'il n'y ait aucun moyen de lui en procurer un, à moins que quelqu'un démissionne en sa faveur. De tels arrangements ne sont pas rares dans l'autre Chambre ; et si c'est là une affaire raisonnable, convenable et bien comprise de tout le monde, quand il s'agit de l'autre Chambre, je ne vois pas pourquoi il serait déraisonnable et inconvenant qu'un tel arrangement soit fait, du moment qu'il se rapporte à cette Chambre. Je suis bien certain, s'il y a eu quelques pourparlers à ce sujet, qu'ils n'ont pas eu un caractère reprehensible ni au point de vue de la morale ni au point de vue des usages constitutionnels.

De plus, mon honorable ami a parlé d'un extrait d'un autre journal d'après lequel M. Blair aurait dit qu'il aurait pu avoir un siège dans l'autre Chambre s'il avait consenti à donner le prix. Je crois que cela peut être dit en toute vérité. Dans n'importe quel grand corps, il peut fort bien arriver qu'il s'y trouve quelqu'un que l'arranger ou autre chose tente, mais les dires de